

Stage mode d'emploi – Université de Strasbourg

Cette documentation est destinée aux étudiants de l'Université de Strasbourg :

Une convention de stage pour quoi faire ?

La convention de stage signée par toutes les parties fixe les responsabilités de chacune des trois parties : l'organisme d'accueil, l'Université de Strasbourg et le stagiaire. Son rôle est primordial en termes d'assurances : la convention de stage garantit la couverture sociale et le risque d'accident du travail. En cas de litige, la convention de stage sera le seul document de référence.

Une convention pour qui ?

Pour pouvoir bénéficier d'une convention de stage de l'université de Strasbourg, vous devez être inscrit administrativement pour l'année en cours, dans un cursus de formation dont le volume pédagogique d'enseignement est, au minimum, de 200 heures par année d'enseignement.

La gestion des stages est effectuée via l'application esup-stage pour votre diplôme.
Connectez-vous via un ordinateur et de préférence avec le navigateur web Mozilla Firefox.

<https://stages.unistra.fr>

Vous devez effectuer la demande de convention de stage en ligne, que le stage se déroule en France ou à l'étranger.

En cas de questions pédagogiques sur l'organisation de votre stage : <https://assistance-etudiant.unistra.fr/>

En cas de questions techniques sur le fonctionnement de l'application esup-stage : des-etudes@unistra.fr

Pour aller plus loin (textes et lois de références – gratification – congé stagiaires...)

Stage d'un étudiant en milieu professionnel <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16734>

Stages : obligations de l'employeur : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F20559>

- 1. Informations générales**
- 2. Éléments à collecter avant votre demande de convention de stage en ligne**
- 3. Validation administrative de votre demande**
- 4. Signatures électroniques**
- 5. Avenant à la convention de stage**
- 6. Accident du travail lors d'un stage**

1. Informations générales

Pour pouvoir effectuer une demande de convention de stage en ligne vous devez :

- être inscrit administrativement pour l'année universitaire en cours ;
- avoir défini toutes les modalités pédagogiques du stage. Prenez contact pour cela avec les enseignants de votre diplôme avant le début du stage, que le stage soit obligatoire ou volontaire.

La demande de convention de stage en ligne doit être faite au minimum :

- 1 mois avant le début du stage pour un stage en France ou dans l'Union européenne.
- 2 mois avant le début du stage pour un stage à l'étranger.



S'il s'agit d'un stage effectué à l'étranger, certains pays sont considérés à risques, consulter la procédure.

https://ernest.unistra.fr/jcms/1246861463_UDSPages/fr/comment-faire-une-demande-de-convention-de-stage



Si vous avez déjà commencé le stage, la convention de stage ne pourra pas en tenir compte.

La convention de stage ne sera datée qu'à partir du moment où la demande de convention de stage aura été effectuée via esup-stage.

L'Université de Strasbourg ne délivre pas de convention de stage lorsque le stage est terminé.

Le stage ne peut démarrer qu'après le 15 septembre et doit être terminé au plus tard le 30 septembre de l'année n+1.

Pour les stages en juillet – août, la demande de convention doit être effectuée avant le 1^{er} juillet.

2. Éléments à collecter avant votre demande de convention de stage en ligne

La demande de convention de stage peut s'effectuer en seule fois ou au fur et à mesure de la collecte des informations suivantes :

Au sujet de votre organisme d'accueil

Numéro SIRET à 14 chiffres pour les stages en France

Raison sociale (nom de l'organisme d'accueil)

Adresse complète de votre organisme

Code NAF/APE à 4 chiffres + 1 lettre (secteur d'activité de l'entreprise) pour les stages en France

Effectif (nombre de salariés)

Type d'établissement

Le nom du service qui vous accueille

Les @ suivants ne fonctionnent pas lors de la signature électronique

@cdsarc.unistra.fr

@engees.unistra.fr

@serendib.astro.unistra.fr

@serendib2023.astro.unistra.fr

@vacds.astro.unistra.fr

Au sujet de votre tuteur professionnel dans l'organisme d'accueil

Nom, Prénom, Fonction, Service de rattachement, Coordonnées (courriel personnel obligatoire)

Au sujet du déroulement de votre stage

Sujet et fonctions du stage

Compétences à acquérir/développer au cours du stage

Dates de stage : le stage doit être terminé le 30 septembre au plus tard de l'année universitaire n + 1

Période d'interruption - Présence éventuelle le samedi, le dimanche, la nuit et les jours fériés

Temps de présence (temps partiel ou plein)

Durée du stage en heures et nombre de jours de travail hebdomadaire (924h maximum dans le même organisme)

Nombre de jour de congés ou d'absences autorisés (ces congés ne seront pas obligatoirement gratifiés)

Modèle de convention de stage, Montant de la gratification (net ou brut)

Au sujet de l'enseignant référent à l'université

Nom, Prénom (adresse @unistra.fr)

Au sujet du signataire de la convention de stage dans l'organisme d'accueil

Nom, Prénom

Fonction (PDG, RH, Gérant, Président, Inspecteur d'académie pour l'enseignement primaire public...), Coordonnées (courriel personnel obligatoire)

3. Validation administrative de votre demande

Votre scolarité va vérifier votre demande de convention et la valider. Vous serez informé par courriel de l'avancée de votre demande. Si la demande de convention est conforme, la convention pourra être signée électroniquement.

4. Signatures électroniques

Vous recevrez un courriel dans votre messagerie électronique Unistra vous demandant de signer électroniquement votre convention de stage, puis, tous les autres signataires signeront électroniquement votre convention dans l'ordre suivant :

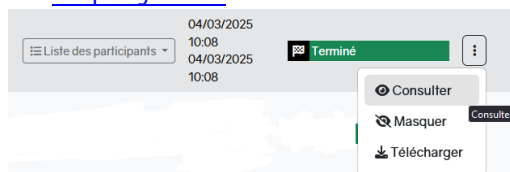
- Après l'étudiant,
- L'enseignant référent de l'université,
- Le tuteur professionnel dans l'organisme d'accueil,
- Le signataire (gérant, RH, etc) dans l'organisme d'accueil,
- Le doyen / Directeur de l'Université

Chaque signataire recevra un courriel l'invitant à signer électroniquement la convention de stage.

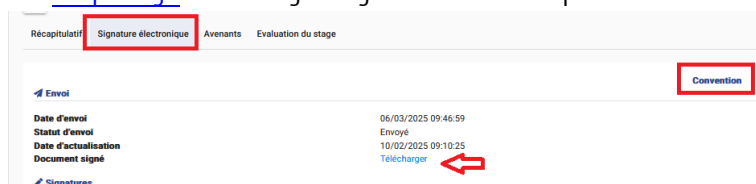
Si vous ne recevez pas de mail pour une signature électronique, il est possible que votre convention soit gérée autrement (comme pour les stages dans les pays à risques)

Lorsque toutes les signatures électroniques seront apposées sur la convention de stage, votre convention signée sera disponible à deux endroits :

Sur [esup-signature](#) dans le Tableau de bord de chaque signataire :



Sur [esup-stage](#) dans l'onglet Signature électronique de votre demande de convention :



Nous vous invitons à la **télécharger et à la stocker sur votre ordinateur personnel.**

5. Avenant à la convention de stage

Un avenant à la convention de stage initiale est demandé uniquement si la convention est signée par toutes les parties. La demande d'avenant s'effectue en ligne sur esup-stage. L'avenant sera ensuite signé électroniquement dans le même ordre que la convention.

Après signatures, nous vous invitons à le **télécharger et à le stocker sur votre ordinateur personnel.**

6. Accident du travail lors d'un stage

Si vous êtes victime d'un accident sur votre lieu de stage ou sur le trajet domicile-stage, l'université vous couvre si :

Votre convention de stage est signée par toutes les parties

Votre stage est non gratifié ou gratifié à 4.35 euros net de l'heure maximum (montant 2025)

Consultez la procédure : https://ernest.unistra.fr/jcms/1246861463_UDSPages/fr/comment-faire-une-demande-de-convention-de-stage

Pour des questions techniques liées à l'application esup-stage : des-etudes@unistra.fr

Pour des questions pédagogiques liées à votre stage : <https://assistance-etudiant.unistra.fr>